

PROCES VERBAL

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS (Président de séance), Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Karine CAPOEN, Isabelle HALLIEZ, Michel CORDIER, Didier RYCKEMBEUSCH, Hervé BUTTEZ, Saadia BOLLENGIER, Michel ROUTIER

Pouvoirs : Dominique MOSCET donne pouvoir à Anne Marie FATOU, Cindy STEIN donne pouvoir à Stéphane LUST

Absents : Delphine CARRU, Angélique VERBECKE, José LOUF

Monsieur le Maire

Il est 18H00, je déclare cette séance du Conseil Consultatif ouverte.

✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance

Avant de commencer, je propose s'il n'y a pas d'objection que le secrétaire de séance soit **Monsieur Jérôme BARRAS** à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

✓ ELECTIONS EUROPEENNES

Je tiens à remercier l'ensemble des assesseurs et des scrutateurs qui ont participé et ont permis au scrutin d'avoir lieu dans de bonnes conditions le weekend dernier.

A la suite des élections européennes qui se sont tenues dimanche dernier, le Président de la République a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. Nous devons donc organiser des élections législatives qui se dérouleront le 30 juin et le 7 juillet 2024.

Elections législatives

Les élections législatives servent à élire les députés. Les députés siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours.

✓ RETOUR FORUM DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

Le jeudi 30 mai dernier a eu lieu la 3^{ème} édition du Forum de l'emploi dans l'industrie. Cet événement existe depuis 2022 et répond à un fort besoin du territoire dans la recherche d'emploi dans l'industrie.

Après deux premières éditions, qui ont rassemblé plus de 50 entreprises et plus de 1 000 demandeurs d'emploi, le Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck en partenariat avec France Travail ont remobilisé les entreprises, et plus particulièrement les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). En effet à côté des géants de l'industrie, il y a aussi beaucoup d'emplois et de métiers à découvrir.

Cette édition a réuni près de 250 personnes (demandeurs d'emploi ou personne cherchant une réorientation professionnelle). L'animation sur les stands était assurée par près de 40 entreprises.

Avec ses milliers d'emplois directs et indirects, les annonces d'implantation industrielle sont une grande victoire économique pour Dunkerque et notre agglomération ! A cela nous pouvons ajouter aussi toutes les autres perspectives et les projets de demain. Ce sont des milliers de postes qui seront à pourvoir ces prochaines années dans l'agglomération avec des retombées positives sur l'ensemble du tissu économique.

Les gros projets industriels ne sont pas les seuls à générer de l'emploi sur le territoire, à l'image des entreprises de tuyauterie, chaudronnerie et maintenance par exemple. Des TPE et des PME, le Dunkerquois en compte près de 300 qui représentent 10 000 à 11 000 salariés.

Le regain économique du Dunkerquois générera, par un effet d'opportunité, d'autres besoins de recrutement dans des domaines variés. Parmi eux, le bâtiment et les travaux publics. Du génie civil aux métiers du gros œuvre et de la finition, la demande va croître pour répondre aux commandes des programmes immobiliers, des aménagements urbains et des constructions de nouvelles usines.

Je remercie à nouveau l'investissement de France TRAVAIL Flandre Maritime, Madame LEMAIRE (Directrice Pôle Emploi Grande Synthé) et son équipe, madame Florence BOUTEILLE SAIHI et l'équipe du centre d'action sociale ainsi que les équipes d'Entreprendre Ensemble et la Mission de l'initiative de Grande-Synthé, la ville de Dunkerque et nos services municipaux sans oublier la Communauté urbaine

✓ **TERRE DE JEUX 2024**

Officiellement labellisée « Terre de Jeux 2024 » par le comité d'organisation des Jeux olympiques, la CUD se prépare à cette grande fête du sport depuis deux ans. Avec deux priorités essentielles :

- Promouvoir le sport pour tous
- Offrir à tous les Dunkerquois de beaux moments d'émotions collectives.

D'ailleurs, le relais de la flamme olympique passera par Dunkerque le 2 juillet. Le Dunkerquois accueillera également des délégations sportives en préparation des compétitions olympiques et paralympiques et promeut l'esprit et les valeurs de l'olympisme sur tout le territoire. Et ce n'est pas tout : en mettant en place des partenariats d'excellence avec plusieurs fédérations françaises, la CUD entend renforcer la pratique sportive au niveau local, accueillir les équipes nationales et faire émerger les talents de demain.

Fort-Mardyck se met aussi aux couleurs de l'olympisme

En effet, afin de se préparer à cet évènement la commune de Fort-Mardyck organisera une Olympiade pour les élèves des écoles primaires Roger Salengro et Jean Jaurès le vendredi 28 juin de 9h à 16h au stade Albert Benoit.

Tout au long de la journée de nombreuses épreuves seront organisées afin de renforcer la cohésion de groupe, l'esprit d'équipe et permettre à nos élèves d'appréhender les valeurs de l'Olympisme.

Grâce à la mobilisation des associations locales et de partenaires extérieurs, les enfants pourront participer à un programme varié : course à pied dans la zone boisée, tir à la corde, épreuves d'adresse au tennis, parcours d'obstacles et d'adresse, épreuves Sumo gonflables, tir sur cibles, course de cécité et épreuves de coton tige géants, épreuve de lancer, slalom et tir au but, atelier « Tous dans le journal ! », un atelier Rugby, une initiation au hip hop, parcours sportifs spécial Pompiers, quiz santé et collation du sportif (...)

Cette journée est également ouverte aux parents pour venir découvrir l'ensemble des épreuves et encourager les enfants.

✓ **QUESTIONNAIRE « 200 000 GAGNANTS »**

Le territoire récolte les fruits du travail mené collectivement ces dix dernières années et qui se concrétise par une renaissance économique et industrielle majeure.

Les futures gigafactories de batteries électriques, les projets de réacteurs EPR, d'unités de production d'hydrogène et d'énergie éolienne offshore, mais aussi notre nouvelle attractivité résidentielle et touristique, sont autant de victoires qui nous permettent d'affirmer que la bataille de relance du territoire Dunkerquois est en passe d'être gagnée.

Sous l'impulsion du Président de la Communauté et Urbaine et de l'ensemble des maires nous voulons que ce soit au profit de tous les habitants. Comme le dit Patrice VERGRIETE : « *Chacun d'entre vous doit pouvoir se dire 'moi aussi j'y gagne'* » !

Ce pourquoi est lancée cette grande démarche citoyenne : « 200 000 gagnants ». Jusqu'à la fin de l'été, vous pourrez répondre à un questionnaire qui permettra d'exprimer vos attentes, vos idées. En novembre une restitution sera donnée et qui débouchera sur un programme d'actions.

Tous ensemble, nous voulions relancer ce territoire dans lequel vous serez tous gagnants !

Le questionnaire disponible en mairie, sur le site internet : www.changezlavieensemble.com et bientôt dans toutes les boîtes aux lettres.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Consultatif du 25 janvier 2024

Je vous demande, avant de passer à nos délibérations, d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 mars 2024.

Y a-t-il des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal ? Non.
Je vais donc le soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, il est donc adopté.

Nous passons donc aux délibérations.

Comme l'impose le Code Général des Collectivités Territoriales, je vais devoir quitter la séance pendant la présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif et la mise aux voix de ces 2 délibérations. Je vais donc laisser la présidence de la séance à ma première adjointe, Florence BOUTEILLE-SAIHI.

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

1. Compte de gestion du budget spécial 2023 du receveur

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Le Compte de Gestion du Receveur doit être examiné par les membres du Conseil Consultatif. L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du Budget Spécial a été réalisée par le Receveur et le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune (Budget Spécial).

Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
Monsieur BARTHOLOMEUS quitte la séance

A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR

❖ **ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget spécial pour le même exercice.

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

2. Compte administratif du budget spécial 2023

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

BUDGET SPECIAL

	TOTAL DES DEPENSES 2023	TOTAL DES RECETTES 2023 (Dotation Dunkerque)
011- Charges à caractère général	708 550,69 €	1 720 110,64 €
65- Autres charges de gestion courante	1 011 559,95 €	
67- Charges exceptionnelles	0,00 €	

LE BUDGET SPECIAL

Le budget spécial voté au titre de l'année 2023 pour la commune associée de Fort-Mardyck a été construit une nouvelle fois sur la base d'un cadrage à 0% pour un montant voté de 1.796.700,00 €.

Soit 1.907.200,00 € qui s'est vu grevé de :

- ✓ 96.500,00 € suite au retrait de la CAF de sa participation financière à la convention territoriale globale
- ✓ 14.000,00 € au titre de sa participation à la restauration scolaire des petits Fort-Mardyckois à SAINT POL SUR MER.

La commune a consommé **95.98%** de ce budget contre 86,65% en 2022 représentant la somme de **1.720.110,64 €** (le reliquat représente **72.043,89 €**).

Le budget spécial de la commune se divise en trois parties :

- **Les charges à caractère général**
- **Les autres charges de gestion courante**
- **Les charges exceptionnelles**

✓ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles permettent d'assurer le quotidien et nécessaire au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget voté afin de faire face à l'ensemble de ces charges est de **824.900,00 €**.

91,56% (contre 78.36 % en 2022) de cette somme a été réalisé.

Voici une rapide analyse des différents pôles afin de vous faire une idée plus précise des difficultés auxquelles nous avons dû faire face car la structure budgétaire 2023 a été modifiée en raison de plusieurs écritures d'ajustements (virements en interne et décisions modificatives)

- Subvention supplémentaire AFMACS (54.000,00 €)
- Transfert vers la masse salariale (65.000,00 €)
- Poste énergie (60.832,53 €)

LE POLE COMMUNICATION

Le pôle communication est étroitement lié aux actions et aux projets municipaux. Il met en avant avec des moyens qui lui sont propres les temps forts de l'année. Ainsi la population est régulièrement informée tout au long de l'année sur l'avancement des projets municipaux, des actions menées, des fêtes et cérémonies organisées ainsi que des événements.

Le montant total des dépenses du pôle communication s'élève à **29.494,32 €**.

LE POLE EDUCATION, ENFANCE

La municipalité participe étroitement à la vie scolaire de la commune par de nombreuses actions et en particulier le pacte de réussite éducative. Mais aussi dans celui des dotations scolaires.

Le montant total des dépenses du pôle éducation, enfance s'élève à **58.238,92 €**.

(soit + 9,34% par rapport à 2022)

Malgré les difficultés qui se sont présentées à nous durant 2023, ce chiffre indique à lui seul la volonté de l'équipe municipale à faire de l'éducation de nos enfants une véritable priorité.

LE POLE ANIMATION, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

L'année 2023 est une année riche en événement puisque toujours dans l'objectif de proposer à la population des animations qualitatives les animations traditionnelles se sont vu étoffées de nouvelles et ceci malgré une forte baisse de son budget

- Concert Rock apéro
- Chapelle de la mairie lors de la bande de Fort-Mardyck

Le montant total des dépenses du pôle animation, culture et vie associative s'élève à **46.957,93 €**.

(soit – 32,85% par rapport à 2022)

LE POLE PATRIMOINE – CADRE DE VIE

Ce pôle poursuit ses engagements dans le cadre du plan de la sobriété énergétique ainsi que sur la gestion différenciée.

En 2023 les dépenses d'entretien du terrain de foot ainsi que des espaces verts ont été optimisées.

De plus les équipes du centre technique municipal ont été dotées d'un véhicule GOUPIL très compact et totalement à propulsion électrique. Ce véhicule est spécialement conçu pour la gestion des infrastructures et des déplacements intrasites. Correspond ainsi parfaitement aux besoins.

Le montant total des dépenses du pôle patrimoine – cadre de vie s'élève à **191.369,31 €**.

(soit + 10,39% par rapport à 2022)

LE POLE CHARGES DE GESTION COURANTE

Le montant total des dépenses du pôle s'élève à **343.743,30 €**.

Cette baisse de près de 18.000,00 € pour ce pôle est la résultante des efforts fait dans tous les domaines du fonctionnement du quotidien des services de la commune. On peut constater que les mesures prises dans tous les domaines payent et que la recherche d'économie est une priorité dans un contexte très difficile où nous n'avons pratiquement plus aucune marge de manœuvre.

Facture Eau 2023 = 12.592,27€ (- 2996,07€ soit - 19,22%)

Facture Electricité 2023 = 211.989,66 € (+ 6867,40 € soit + 3,35% alors que l'électricité a subi une hausse de 25%).

Ce pôle est pleinement touché par l'inflation et subi des hausses incompressibles :

- ASSURANCE = 24.123,50 € (+9.08 %)
- ENTRETIEN CHAUFFAGE = 23.657,89 € (+5,02%)

✓ **LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Elles regroupent à titre principal les subventions (AFMACS et SCAS).

Le budget voté afin de faire face à l'ensemble de ces charges est de **970.000,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu d'ajouter la somme de 47.780,00 € suite à une décision modificative et des virements pris en cours d'année. Ce qui représente la somme de 1.017.780,00 €

99.39 % de cette somme a été réalisé.

- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS = 633.124,00 € (soit + 31.886,24 € soit + 5,04%)

- SUBVENTION A LA SCAS = 225.000,00 €

- SIVU ET CHAINE 32 = 150.089,24 € (soit +2025.11 € soit +1.35%)

AFMACS : La subvention de fonctionnement est de 440.021,00 € + 100.000,00 € pour la convention territoriale globale et une subvention complémentaire de 54.000,00 €

Soit un total de 594.021,00 €

(Pour la Convention Territoriale Globale, le commissaire aux comptes de l'AFMACS a estimé pour l'année 2023 un déficit entre 90.000,00 € et 106.000,00 €).

Après intervention des maires de DK et FM auprès de la CAF, cette dernière a participé financièrement à titre exceptionnelle à hauteur de 52.000,00 € et après délibération la commune de Fort-Mardyck a voté une subvention complémentaire à hauteur de 54.000,00 € (un acompte de 27.000,00 € versé en décembre 2023 et le solde versé après présentation du bilan AFMACS 2023 représente la somme de 18.628,00 €).

✓ **LES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Elles comprennent essentiellement le remboursement bien particulier de certain frais de régie (notamment les frais de cantine).

Le budget voté afin de faire face à l'ensemble de ces charges est de **1.800,00 €**.

0 % de cette somme a été réalisé.

LE BUDGET DE GESTION

CHARGES DU PERSONNEL

Le budget de gestion voté en 2023 est de **2.051.000,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu d'ajouter la somme de 65.000,00 € suite à une décision modificative prise en conseil consultatif pour un virement depuis le budget spécial pour la masse salariale afin d'avoir les crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation du point d'indice, du SMIC ainsi que de la revalorisation du régime indemnitaire. Il y a eu aussi le versement d'un capital décès.

Soit un budget total de **2.116.000,000 €**. **99.91 %** de cette somme a été réalisé.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget investissement voté en 2023 est de **325.000,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu d'ajouter la somme de 57.840,00 € suite à la vente d'un terrain situé RUE JEAN BART et de la participation d'ARCELOR MITTAL au tourniquet des SALINES.

325.000 + 57.840 = **382.840,00 €**

96,97 % de cette somme a été réalisé.

Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR

❖ **ADOpte** le compte administratif du budget spécial 2023 comme susmentionné.

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

II. ANIMATION-CULTURE

3. Convention de partenariat annuel entre la commune de Fort-Mardyck et l'association TEAM DK STUNT

Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT

La Municipalité organise plusieurs manifestations en partenariat avec l'association Team DK Stunt (14 juillet, Marché de Noël, ...) qui met également à disposition de la commune du matériel divers (tonnelles, gonflables...).

Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention.

Pour l'aide apportée par l'association Team DK Stunt à l'organisation des manifestations de la Commune, il est proposé l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 2 500€.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Team DK STUNT
- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle à hauteur de **2 500 euros**.
- ❖ **DIT** que la dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2024 (article Subventions).
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

III. ENFANCE-JEUNESSE

4-Harmonisation à l'échelle des communes associées du parcours de réussite : Fin du Revenu Minimum Etudiant au profit du dispositif « Réussir Mes Etudes »

Rapporteur : Stéphane LUST

Dans le cadre de la délibération du 24 novembre 2023 portant sur le renforcement de la coopération entre les communes associées, il a été décidé de passer une étape supplémentaire dans l'harmonisation des politiques jeunesse, et de développer une approche identique pour accompagner les jeunes dunkerquois, Saint-Polois et Fort-Mardyckois dans leurs parcours de réussite.

Pour qu'aucun jeune n'arrête ses études pour des raisons financières, la Mission Jeunesse de Dunkerque en lien avec la Commune de Fort-Mardyck proposera un accompagnement permettant une analyse globale de la situation des jeunes et des orientations adaptées au regard des problématiques détectées. Ceci, dans l'optique de veiller à ce qu'ils puissent accéder au monde du travail et à l'autonomie dans les meilleures conditions. En effet, la construction d'un projet personnel passe par l'obtention d'un diplôme, le suivi d'une formation qualifiante, ou par la possibilité de découvrir un milieu professionnel via des stages ou un emploi saisonnier. Or, de nombreux freins peuvent se dresser sur la route des jeunes.

Le parcours de réussite vise à lever ces freins par la mobilisation des dispositifs de droit commun ou des dispositifs déployés directement par la collectivité dans le cadre de sa politique jeunesse, après avoir reçu le jeune et procédé à l'analyse de sa situation de manière individualisée.

Les communes associées de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck ont déjà engagé le rapprochement de leurs politiques jeunesse par une délibération cadre le 13 décembre 2018. Elle a acté l'harmonisation des dispositifs de points citoyens, de bourses réussite et d'aides aux départs autonomes pour les jeunes de 16 à 30 ans justifiant de 2 ans de résidence sur le territoire communal. Ces dispositifs leur bénéficient aujourd'hui de manière identique, avec un échange régulier entre les équipes et une commission d'attribution unique.

Il est aujourd'hui proposé d'aller plus loin dans l'intégration de nos politiques jeunesse, pour que l'ensemble des dispositifs municipaux dédiés aux parcours de réussite, et notamment le dispositif Réussir Mes Etudes, puissent être déclinés de manière harmonisée dans les 3 communes à compter du 1er septembre prochain.

Pour la construction d'un parcours de réussite, l'implication du jeune et sa participation à la construction de son projet sont essentielles : c'est pourquoi la réponse par l'emploi (saisonnier, étudiant, en vacation...) est la réponse prioritaire, l'octroi d'aides financières venant en réponse de manière facultative.

Cette approche prévoit la disparition du Revenu Minimum Etudiant mis en œuvre à Fort-Mardyck au profit du dispositif « Réussir Mes études », avec à terme, pour chaque jeune, une étude de sa situation de manière individualisée afin d'adapter l'accompagnement pouvant lui être proposé.

Cette harmonisation va renforcer le travail partenarial déjà engagé entre les trois communes, et impliquer la SCAS au travers de commissions réunissant Adjoints à la Jeunesse, élus du CCAS et des SCAS, et techniciens des trois communes. Ces instances partenariales visent à garantir une équité de traitement et à faciliter les échanges entre élus et professionnels œuvrant dans le même champ.

L'annexe jointe définit les conditions d'accès régissant les différents dispositifs du Parcours de Réussite.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **DECIDE** la poursuite de l'harmonisation du parcours de réussite, la disparition du Revenu Minimum d'Insertion au profit du dispositif « Réussir mes études » à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous remercie de cette unanimité car c'est une délibération importante.

5-Harmonisation à l'échelle des communes associées des dotations scolaires aux écoles

Rapporteur : Stéphane LUST

Dans une période marquée par les difficultés économiques et sociales, la gratuité est plus que jamais la condition première de l'égalité des chances et de la politique de réussite éducative que portent les municipalités de Dunkerque, Saint Pol sur mer et Fort-Mardyck.

Pourtant, le constat est fait qu'un certain nombre d'écoles sont aujourd'hui amenées à solliciter les familles en début ou en cours d'année, et dans des proportions variables, pour des compléments de matériel et fournitures, considérant qu'elles sont dans l'impossibilité à défaut, de fonctionner dans de bonnes conditions.

Consciente d'une possible insuffisance des financements publics pour permettre aux familles de s'exonérer de tout achat complémentaire de matériel pour la scolarité de leurs enfants, les communes associées ont souhaité pour la rentrée scolaire 2024-2025 relever de manière significative les dotations attribuées aux écoles pour l'achat des fournitures et des manuels scolaires dont elles ont besoin.

Au-delà de l'aide financière, cette décision vise à l'égalité d'accès à l'éducation.

Afin de garantir cette égalité d'accès à la réussite scolaire, il convient de revaloriser les moyens financiers dévolus aux écoles pour l'équipement éducatif pédagogique et les fournitures.

Chaque élève de maternelle comme d'élémentaire bénéficiera dès cette année d'une dotation de 50 € (cette dotation inclut la valeur du kit de rentrée, qui est supprimé). En outre, une dotation complémentaire est créée (15 euros pour deux niveaux des écoles élémentaires) afin qu'un certain nombre de manuels scolaires puissent être renouvelés chaque année.

Les familles fournissent le cartable et la trousse vide.

Une charte pour une réelle gratuité de l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires rédigée en lien avec l'autorité académique, engagera les équipes enseignantes à s'abstenir à l'avenir de solliciter les familles de contributions en nature en matière de fournitures et matériels.

Au regard de ces éléments, les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer quant à l'harmonisation des dotations scolaires aux écoles

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **DECIDE** l'harmonisation des dotations scolaires à hauteur de 50 €/élève et 15 € pour les manuels (deux niveaux/an) des écoles élémentaires dès la rentrée 2024-2025.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

DECISIONS

IV. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

1- Décisions

Vous avez reçu la liste des délégations de pouvoir du maire et les décisions qui ont été prises en ce sens.

Pas d'observation

V. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Je n'ai pas reçu de questions posées par les membres du Conseil Consultatif conformément à l'article 9 du règlement intérieur

VI. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, clôt la séance du Conseil Consultatif à 18H32.